

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le2..0..FEV..2019.....

NOTE DE SERVICE

Le Directeur Général

A TOUS

- **DIRECTEURS TECHNIQUES CENTRAUX**
- **DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX**
- **CHEFS SERVICES CENTRAUX**
- **CHEFS SERVICES D'INTERVENTION RAPIDE**
- **RECEVEURS**
- **CHEFS DE BRIGADES**
- **CHEFS DE POSTES**

N°...0868.../DGDDI/DBP

OBJET : Généralisation de la dématérialisation des autorisations préalables d'importation de la DP MED à tous les importateurs.

Dans le cadre de la mise en place du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE), j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que la phase pilote du module E-licence s'est achevée le 24 janvier 2019 avec succès.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous informer que le processus d'émission des autorisations sera généralisé et étendu à tous les importateurs à compter du **25 février 2019 avec une période transitoire de quinze (15) jours.**

Toutefois, au cours de cette période transitoire, les deux procédures (manuelle et électronique) seront autorisées.

En conséquence, toutes les importations de produits de santé se feront à travers la plateforme du GUCE pour compter du **11 mars 2019.**

J'attache du prix à l'exécution correcte et diligente de la présente note de service.

Toute difficulté d'application doit être portée à ma connaissance.



Charles Inoussa SACCA BOCO.-

Copies :

MEF « ATR »

- BENIN CONTROL
- PRESIDENT COMITE DEMATERILISATION
- WEBB FONTAINE

« POUR INFOS »

